

France...
la destination
vélo



Sébastien BAHOLET
DGCIS



Fonctionnement de la marque



Règlement d'usage de la marque Accueil Vélo

L'ensemble des règles d'organisation et de fonctionnement de la marque, ainsi que :

- les référentiels des 4 catégories de services concernées
- Le cahier des charges national des véloroutes et voies vertes
- Le certificat d'enregistrement initial de la marque



Le contenu

Article 1 / Objet

Article 2 / Propriété de la marque

Article 3 / Définitions

Article 4 / Conditions d'utilisation de la marque Accueil Vélo par les organismes pilotes

Article 5 / Conditions d'utilisation de la marque Accueil Vélo par les organismes évaluateurs

Article 6 / Conditions d'utilisation de la marque Accueil Vélo par les établissements partenaires

Article 7 / Territoire

Article 8 / Modifications des référentiels de qualité Accueil Vélo

Article 9 / Communication

Article 10 / Suivi, évaluation et contrôle par France Vélo Tourisme

Article 11 / Obligations et garanties

Article 12 / Pouvoirs

Article 13 / Loi

Article 14 / Compétence des juridictions en cas de différend

Article 15 / Annexes



Conditions d'utilisation : la durée

- Pilotes et évaluateurs :
 - autorisation d'utilisation donnée pour 3 ans,
 - tacitement renouvelable

- Établissements partenaires :
 - autorisation d'utilisation donnée pour 3 ans après visite de contrôle,
 - renouvelable après une nouvelle visite de contrôle



Conditions d'utilisation : la contribution financière

Pour les établissements partenaires : 200€ pour 3 ans

200 € =

- frais de visite
- mise à disposition du guide pratique
- matériel de communication
- conseils...

apportés par l'évaluateur

2012 : année de mise en place, gratuité

Ensuite : souplesse pour que la contribution puisse être prise en charge par les évaluateurs



Conditions d'utilisation : le classement des hébergements

Les établissements d'hébergement doivent être classés

Lorsqu'il n'existe pas de classement pour certains hébergements, l'établissement doit être labellisé selon les chartes de qualité référencées par l'organisme évaluateur.

Période de transition :

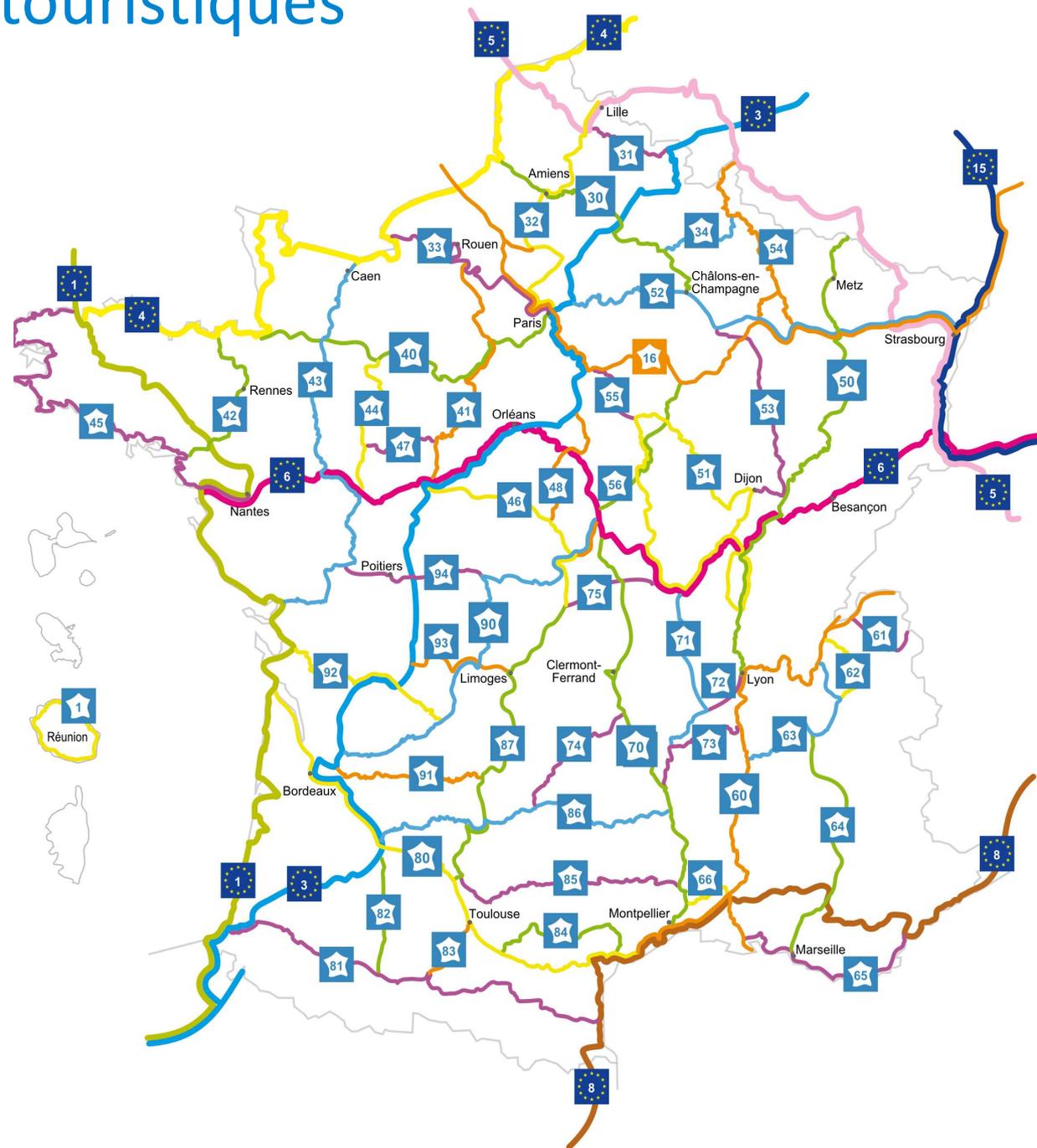
Jusqu'au 31 déc. 2014, les établissements classés ou labellisés selon les chartes de qualité référencées par l'organisme évaluateur sont éligibles à Accueil Vélo

Conditions d'utilisation : à moins de 5km d'itinéraires cyclables touristiques

Moins de 5km à vélo

Référence au cahier des charges national des véloroutes et voies vertes :

- Itinéraires
- Antennes
- Boucles





Pour mémoire : le SN3V et son cahier des charges

- Définitions : véloroutes, voies vertes
- Le schéma national des véloroutes et voies vertes
- Caractéristiques techniques
- Signalisation
- Entretien et gestion d'un itinéraire
- Services et animation d'un itinéraire
- Boucles locales
- Évaluation environnementale et enquête publique



A qui un pilote peut-il confier Accueil Vélo ?

- Pilote de véloroute interrégionale : (Loire à vélo, Véloscénie, Avenue Verte, Vélodyssée...) :
tout évaluateur impliqué dans le projet
- Pilote régional véloroutes et voies vertes (Aquitaine, Bourgogne, Bretagne...) :
tout évaluateur de la Région
- Droit d'utilisation pour tout le territoire de l'évaluateur : véloroutes nationales, réseaux de boucles locales : [exemple](#)
- Le pilote peut être évaluateur pour son territoire (exemple Région Centre)



Documents techniques : « kit pilote » & « kit évaluateur »

- Guide pratique
- Fiche sur l'organisation et le fonctionnement d'Accueil Vélo
- Modèles d'engagement
- Grilles de visite
- Courriers types

- Matériel de communication physique et numérique : panneau, autocollants, logo, picto...

- En cours ou à venir :
 - FAQ
 - Remontée d'info sur les établissements partenaires
 - Bilan annuel (pilotes et évaluateurs)

Le guide pratique

Un outil pour les :

- Organismes évaluateurs
- Établissements partenaires

Contenu :

- Conditions et formalités
- Référentiels
- Charte graphique

Personnalisable

par les évaluateurs & pilotes

GUIDE PRATIQUE

La garantie d'un accueil privilégié
et de services adaptés aux touristes à vélo



France
vélo
TOURISME

www.francevelotourisme.com



Les modèles d'engagements d'animation

- Engagement de pilotage
- Engagement d'évaluation
- Délégation aux OT des visites de contrôle



Les engagements des établissements partenaires

- Engagement Hébergements touristiques
- Engagement Loueurs et réparateurs professionnels de vélos
- Engagement Offices de Tourisme et Syndicats d'initiative
- Engagement Sites de visites et Sites de loisirs



Les grilles de contrôle

- Grille de contrôle « hébergements touristiques »
- Grille de contrôle « loueurs et réparateurs professionnels de vélo »
- Grille de contrôle « offices de tourisme et syndicats d'initiative »
- Grille de contrôle « sites de visite et sites de loisirs »

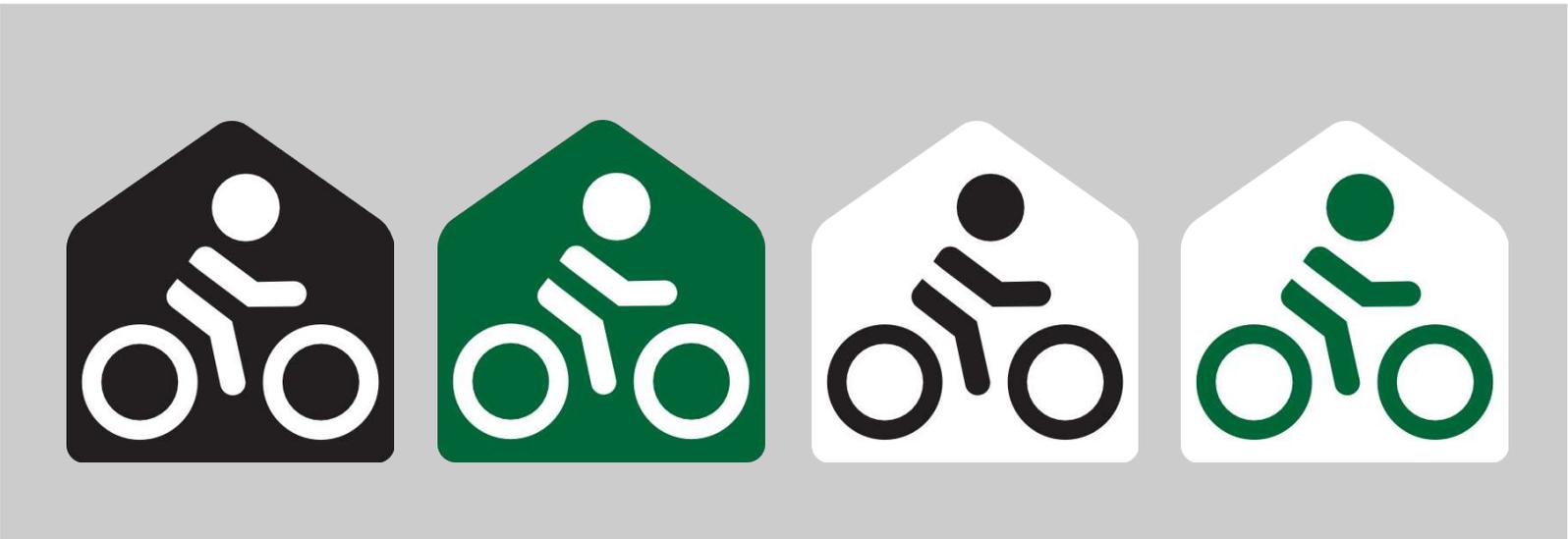


Courriers types

Courriers types après visite de contrôle :

- contrôle positif
- contrôle avec modifications à apporter
- contrôle négatif

Logo & pictos





Calendrier

Diffusion des documents techniques : mai 2012

Démarrage des signatures :

- Pilotes → France Vélo Tourisme
- Évaluateurs → pilotes
- Établissements partenaires → Évaluateurs